



**Compte-Rendu**  
**du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire**  
**du vendredi 4 novembre 2005**

**LES MEMBRES ELUS :**

**Les présents :**

**Personnalités extérieures :** Mme BOSSEAUX

**Collège A :** F. ALI MEHMETI, J. ASSAAD, S. GOUAZE, F-X LEPOUTRE

**Collège B :** E. CHERRIER, J. PILETTE, J-P ROUZE, G. WAXIN

**Collège IATOSS :** P. BOUVAR, A. LEJEUNE, H. LOURENCO

**Collège usagers :** M. MIDOZ, M. TISON, A. TRAUILLÉ, S. VANDENELSKEN

**Excusés :**

**Collège A :**

**Collège B :** P. GOUTIN

**Collège IATOSS :**

**Absents :**

**Personnalités extérieures :** M. CARPENTIER, M. ROY, M. DURETZ

**Collège A :** J-P FABRE, T. GRYBA, J. HERRERAS, O. STARZENSKI

**Collège B :** J-Y DEBRUILLE, T. DEMORY, A. MENHAJ-RIVENQ

**Collège IATOSS :** R. CROCFER

**Collège usagers :** B.M. CHEGROUNI, A. DELMOTTE, Y. KHORSA, E. LLINARES, J. MOUNG, M. QUINVILLE, L. SAKKILA, K. SEBAIHI,

**LES MEMBRES DE DROIT :**

**Présent :**

**Excusés :** P. DULION Agent Comptable, F. DESPRES Secrétaire Général.

**LES MEMBRES INVITES :**

**Les présents :** M.P. MAIRESSE, O. SENECHAL, M. BLAISE, B. BOUCHEZ, A. BONDUELLE, C. CAMION, M. DECHY, M. DESCARGUES-GRANT (représentée par Martine SFORZIN), J. KALINSKI, F. MADEUF, S. HALLAUX, B. RADTKE, C. FOLLET

**Excusés :** W. PSONKA, M. TUGORES

**Absents :** C. BARBIEUX, L. BERNARD, B. BLIN, J.P. BRICOUT, D. COUTELLIER, C. DELEBARRE, E. FLAMENT, M.E. GORDIEN, B. LEMAY, S. MERVIEL, P. MILLOT, X. MOREAU, M. OURAK, C. TOURNIER

Madame la Présidente ouvre la séance en informant les membres du conseil que l'UVHC a reçu des responsables de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES) ce jeudi 03 novembre 2005. Cette visite était en relation avec l'évaluation du prochain contrat d'établissement pour les quatre années à venir.

Madame la Présidente présente ensuite M. Olivier SENECHAL, nouveau Vice-Président en charge des Formations et de la Pédagogie.

### **Approbation du CR du CEVU du 9 juin 2005 :**

L'adoption du compte rendu de la réunion du CEVU du 09 juin 2005 est reportée au prochain conseil, les membres du conseil n'ayant pas pu prendre connaissance du document en temps opportun.

### **Ordre du jour :**

#### **Point sur la rentrée**

Madame la Présidente procède à une présentation du nombre des inscrits pour l'année universitaire 2005/2006.

L'UVHC compte 488 étudiants en moins par rapport à l'année précédente et à la date du 20 octobre 2005, ce qui représente une baisse de 5 % des effectifs.

Bien que la grande majorité des étudiants soit inscrite, il reste encore un certain nombre d'étudiants à enregistrer en Master 2, Doctorat ou encore dans les filières par apprentissage. En effet, M. Rouzé signale un retard dans les inscriptions finalisées dans ce type de filières par rapport à l'an dernier. A ce titre, 235 étudiants seraient encore à inscrire.

M. Bouchez précise d'une part qu'il existe une nuance entre les inscriptions prises et les inscriptions réalisées et d'autre part que la diminution se fait surtout ressentir au niveau des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de cycle Licence comme l'indique la remontée SISE du 20 octobre dernier. Il signale, par ailleurs, que les inscrits en diplômes de type Master 2 sont en hausse.

Le Rectorat a annoncé une baisse de 9 000 lycéens en Nord-Pas-de-Calais. L'UVHC se doit donc, dans un environnement concurrentiel de plus en plus marqué, de redoubler d'efforts pour être attractive. L'offre de formation doit donc être la plus adaptée possible. C'est pourquoi, indépendamment d'un contexte régional contrarié, l'UVHC doit faire en sorte d'enrayer sa propre baisse des effectifs.

Madame la Présidente indique que dans le cadre de la LOLF, un certain nombre d'indicateurs émergent. A cet effet, le Ministère dispose de diverses données : par exemple l'origine géographique de nos étudiants. A l'UVHC, 80 % des effectifs sont originaires du département et l'attache parentale est Valenciennaise à hauteur de 40 %. Le recrutement à l'UVHC se fait donc en grande partie au sein du bassin local ou régional. De ce constat doit découler une interrogation quant à l'attractivité des Masters au delà du département.

C'est pourquoi l'offre de formation doit être la plus diversifiée et la plus attractive possible afin de guider l'étudiant dans son parcours en accordant une attention particulière à ses méthodes d'enseignement. La réponse, pour garder cette attractivité, est d'intensifier les efforts d'enseignement. L'UVHC est identifiée comme étant une université dynamique, réactive et dotée d'un degré de professionnalisation de grande qualité. Ces atouts sont certains, et doivent être mis en synergie afin de permettre une remontée des effectifs.

## Offre de formation 2006

Le Ministère de l'Education Nationale a fixé la date de remontée des maquettes des Licences Pro au 15 novembre 2005 au plus tard, et la remontée de la carte des autres formations au 01 décembre 2005 bien que les Licences Pro fassent partie de l'offre.

Un certain nombre de remarques générales sont faites :

L'UVHC compte 168 formations, ce qui constitue une offre très importante mais dont la lisibilité est à améliorer. L'objectif est d'associer des parcours à des compétences, et de lier les compétences aux métiers. Dès la 1<sup>ère</sup> année, jusqu'au plus tard possible dans son cursus universitaire, l'étudiant doit avoir la possibilité de suivre plusieurs parcours de formation, grâce à la mise en œuvre de passerelles entre ces parcours.

Le parcours diversifié est au cœur du dispositif LMD. Il ne faut pas enfermer l'étudiant dans un parcours donné dès le 1<sup>er</sup> semestre. C'est pourquoi il est nécessaire de faire la différence entre les enseignements fondamentaux et les spécialités. La mutualisation des enseignements au cours des 1<sup>ers</sup> semestres est essentielle afin d'offrir un choix suffisant à l'étudiant.

Il convient dans cet esprit, de faire la différence entre le socle fondamental des connaissances et les spécificités. Ce socle inclut savoirs et savoir-faire.

Cette problématique doit être la base de la réflexion du LMD2.

Le LMD2 doit donner à notre université la capacité d'être plus attractive encore.

M. Sénéchal entame une présentation globale de l'offre de formation de l'UVHC pour les 4 ans à venir associée aux objectifs ainsi qu'aux différents outils innovants permettant de répondre à ces objectifs. Il est précisé que le pôle universitaire permet la présentation globale d'une offre en terme de diplômes (DUT - Licence - Licence Pro-Master) et non pas en termes de spécialités (plus grande lisibilité). L'intérêt d'afficher en pôle universitaire est d'offrir la possibilité de cibler un domaine en fonction de l'objectif professionnel. A ce sujet, Mme Bosseaux ajoute qu'il serait intéressant de décliner les fonctions en plus du métier. M. Sénéchal précise qu'un outil avec vocation de présenter l'offre de formation sous un angle "parcours-compétences" est en cours d'élaboration.

On procède ensuite à la présentation de l'offre Licence - Master qui passe de :

- 9 à 4 domaines de formation (avec domaines identiques pour les Licences et les Masters),
- 23 à 11 mentions de Licences,
- 35 à 15 mentions de Masters,
- 50 à 24 spécialités de Masters,
- 2 à 7 cohabilitations.

Cette offre a été reconnue cohérente et bien construite par le Ministère lors d'un premier examen. La complexité de l'offre a été réduite de moitié et sa diversité repose désormais sur les parcours. Madame la Présidente ajoute que la notion de supplément au diplôme apporte une lisibilité complète du parcours effectué par un étudiant.

Chaque composante présente ensuite son domaine et l'offre de formation qui en découle.

Deux questions sont ensuite posées :

- le maintien des diplômes intermédiaires (DEUG - Maîtrise) ? Le diplôme de type Maîtrise se doit d'être maintenu (M. Gouazé) et sa délivrance ne peut pas être refusée tant que ce diplôme est exigé dans le cadre de préparation à certains concours (type agrégation). Cependant, le supplément au diplôme ne concerne pas ce type de formation.

- Comment expliquer que l'accès en Master 2 n'est pas de droit à un étudiant ? (M. Assaad). Ce dernier doit d'abord, après validation de son M1, avoir fait la preuve de ses capacités à poursuivre sa formation. L'inscription en Master 2 est validée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation.

Parallèlement, le Ministère de l'Education Nationale a mis en place des indicateurs permettant le suivi des Master 2 :

- 1<sup>er</sup> indicateur : 1 parcours en M2 = un effectif de 30 étudiants minimum,
- 2<sup>ème</sup> indicateur : nombre d'inscrits/taux de réussite,
- 3<sup>ème</sup> indicateur : insertion professionnelle.

M. Pilette soulève le problème de la préparation au professorat des écoles. Il suggère qu'une réflexion collective soit lancée au niveau de l'Université afin de présenter une offre d'ensemble cohérente. Plus largement, un pôle universitaire dédié à la préparation des concours pourrait être mis en place (O. Sénéchal).

M. Rouzé pose la question de l'insertion des DUT et Licences Professionnelles dans l'offre de formation. Actuellement, 2 000 inscrits en DUT à l'UVHC vont obtenir des diplômes dont le programme pédagogique national est en cours de rénovation. Il existera dorénavant 3 parcours en 2<sup>ème</sup> année de DUT :

- insertion professionnelle immédiate (niveau 3),
- poursuite d'études en Licence Pro (niveau 2),
- poursuite longue (niveau 1).

Les étudiants devront se déterminer pour l'un de ces trois parcours.

Le prochain CEVU présentera l'ensemble de l'offre de formation, y compris les DUT, les Licences Pro ainsi que les différentes passerelles avec l'ENSIAME.

La présentation de la carte de formation est ensuite soumise au vote :

*Avis favorable des membres du conseil à l'unanimité.*

### **Licences Professionnelles**

L'UVHC a demandé le renouvellement des 19 Licences Pro actuellement habilitées et la création de 5 nouvelles. Ces 5 Licences Professionnelles sont présentées par le porteur de projet concerné :

- Activité juridique (FDEG - O. Lutun),
- Commerce (FLLASH - A. Dubois-Nayt),
- Développement et protection du patrimoine culturel (FLLAHS - J. Heude),
- Logistique (IUT - D. Tabary),
- Management des organisations (IAE-IUT - E. Coche)

Un certain nombre de remarques sont formulées :

- les entreprises (PME- PMI) souhaitent de plus en plus une véritable alternance au sein de leur structure,
- la notion de formation continue doit être affirmée plus nettement dans la présentation de ces Licences,

Mais l'UVHC offre une carte de formation cohérente dans son ensemble, un certain nombre de partenariats entre composantes s'étant développé.

*Avis favorable des membres du conseil à l'unanimité.*

### **Validation d'un extrait de règlement d'examen de la FLLASH**

La volonté d'instaurer un calendrier unique d'examens pour l'UVHC a été traduite par un vote en CA le 02 juin 2005.

A cet effet, la FLLASH a entamé un certain nombre de modifications de sa session de rattrapage.

M. Traullé se fait le porte parole des étudiants de la FLLASH et informe les membres du conseil de contestations au sujet de ces modifications, notamment un calendrier lourdement chargé avec des évaluations courant sur 11 semaines. Une pétition signée à ce jour par 629 étudiants aurait été établie contre ces nouvelles modalités.

Mme Sforzin apporte les explications nécessaires à la compréhension de ces modifications, notamment sur la question de la session de rattrapage en tant que véritable seconde chance.

Mais constatant qu'un grand nombre de points restent encore à éclaircir, Madame la Présidente décide de ne pas soumettre cette modification du règlement des examens au vote afin de permettre aux enseignants de la FLLASH d'apporter un complément d'information auprès des étudiants.

### **Questions diverses**

- Mme Lejeune soulève un problème rencontré lors des vacances de la Toussaint. Comment venir en aide à un étudiant malade lorsque l'infirmerie des Tertiales est fermée ? Ne pourrait-on pas exiger une permanence durant cette période ?

La réponse apportée est de contacter dans un premier temps l'infirmerie centrale du Mont-Houy.

- M. Traullé se félicite de constater qu'il existe des passerelles de formations affirmées entre IUT GEA et IAE, en capacité d'offrir des parcours correspondants aux besoins des entreprises.
- Mme Lejeune insiste sur la formation continue développée à l'UVHC qui doit être considérée comme une forme d'enseignement à systématiser pour les formations qui permettent cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 12 h 20